

Le bulletin d'information de votre Régime supplémentaire de rentes

Profiter pleinement d'un bon levier

Dernièrement, avec l'arrivée graduelle des bébé-boumeurs à la retraite, nous constatons que plusieurs n'auront pas une retraite confortable. Tout aussi préoccupant, il apparaît que les choses ne seront pas nécessairement plus faciles pour les travailleurs et travailleuses des nouvelles générations qui n'ont pas toujours accès à un Régime complémentaire d'entreprise (travail précaire, mobilité importante, travail autonome, économie restreinte, etc.). Alors que ces constats commencent à générer un débat public sur les moyens de pallier à cette situation, il faut certainement s'y éveiller.

Premiers signaux

Pendant que le ministre canadien des Finances et le gouvernement Charest semblent faire marche arrière sur l'amélioration des régimes publics, d'autres, comme l'ex-ministre québécois Claude Castonguay, proposent l'instauration d'un REER obligatoire. Quoiqu'ayant le mérite de mettre en relief la pauvreté collective que nous nous préparons, cette proposition outre son caractère contraignant, renvoie au seul travailleur la responsabilité de son revenu adéquat à la retraite. C'est pourquoi la FTQ et d'autres intervenants sociaux favorisent davantage l'amélioration des régimes publics qui garantirait un revenu de retraite plus adéquat, de manière universelle et en faisant participer les entreprises à cet effort comme citoyens corporatifs.

Chez nous à Vidéotron

Lorsqu'un jeune travailleur ou une jeune travailleuse entre à l'emploi de Vidéotron, il ou elle adhère automatiquement au Régime complémentaire de rentes si son statut est à temps plein. Pour l'employé(e) à temps partiel, l'adhésion est sur une base volontaire. Retenons cependant que dans un régime à cotisations déterminées, outre la qualité des rendements, le facteur important est le démarrage le plus tôt possible des cotisations, qui génèrera un effet composé multiplicateur. On dit généralement, pour illustrer ce phénomène, que le premier dollar est le plus payant à terme. D'autre part, ne pas cotiser, c'est aussi se priver d'une contribution similaire de l'employeur (soit 6 % du revenu).

La mobilité et le Régime

Qu'arrivera-t-il si je pars de Vidéotron? Si je quitte à l'intérieur de deux ans de participation au Régime, je peux encaisser mes cotisations et une partie de celles de l'employeur avec intérêts. Si, par contre, je participe durant plus de deux ans, j'ai deux choix : soit transférer mon compte dans un REER personnel immobilisé ou dans un autre régime lorsque c'est possible ou encore le laisser là où il cumulera des rendements, sans toutefois recevoir de nouvelles cotisations jusqu'au moment de ma retraite.

Cotisations volontaires

En plus des cotisations de base, le participant peut y ajouter des cotisations volontaires (un

maximum de 6 % par année sur le revenu régulier). Ces cotisations se comportent comme un REER personnel, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas immobilisées et qu'elles peuvent être retirées au besoin. Pour les jeunes travailleurs et travailleuses, ce peut être aussi un bon véhicule d'épargne pour accumuler un capital en vue d'acquies une première résidence. Il suffit alors de transférer ce capital le moment venu, dans un REER de son institution, afin d'adhérer au Régime d'accession à la propriété (RAP). L'avantage de procéder ainsi permet de bénéficier d'un véhicule d'épargne très performant sur le plan des rendements nets puisque les frais de gestion sont de beaucoup inférieurs à ceux des véhicules institutionnels.

Rendements de 2010

Dans un contexte où la sortie de crise et la reprise économique se font lentes, nous avons bénéficié en 2010, de rendements qui s'avèrent fort intéressants comme vous le constaterez dans ces pages. Toutefois, le Comité continue de travailler à mettre en place, en collaboration avec nos gestionnaires, des ajustements susceptibles, du moins nous l'espérons, de consolider et peut-être d'améliorer notre performance.

Jacques Denommé,
président du Comité du RSR-employés
de Vidéotron (Ouest)



FONDS GÉNÉRAL

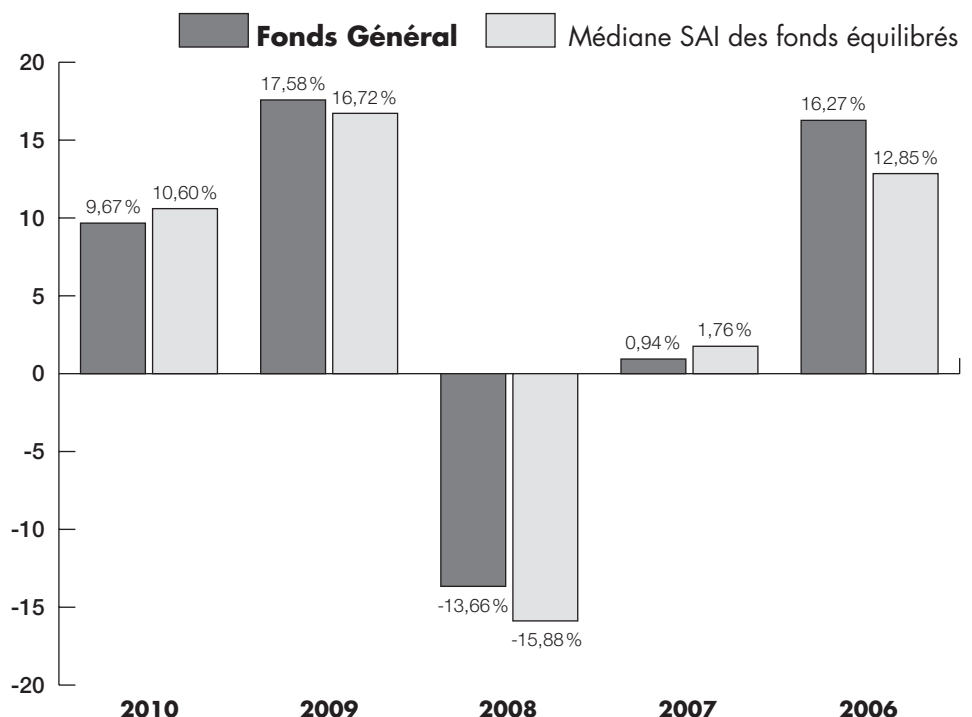
Rendement brut du Fonds Général :

9,67 %

Médiane SAI :
10,60 %

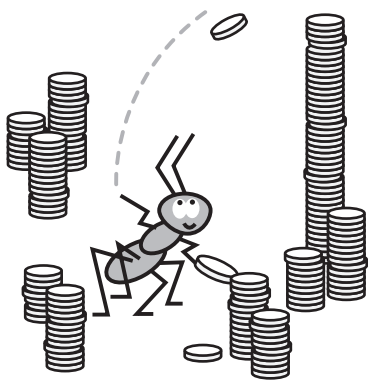


Rendements globaux bruts du Fonds Général au 31 décembre 2010



Répartition du Fonds

au 31 décembre 2010



Le tableau suivant présente les performances des différents gestionnaires de la Caisse de Vidéo-tron (Fonds Général).

Répartition %	Classe d'actifs	Rendements au 31 décembre 2010 ¹
29,3 %	Letko Brosseau - Revenu fixe <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	5,89 % 7,34 %
27 %	Letko Brosseau - Actions canadiennes <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	19,38 % 17,19 %
36,2 %	Letko Brosseau - Actions étrangères <i>Médiane SAI des fonds d'actions globales</i>	5,22 % 6,97 %
2,6 %	FGP - Revenu fixe <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	7,44 % 7,34 %
2,8 %	FGP - Actions canadiennes <i>Médiane SAI des fonds d'actions canadiennes</i>	17,21 % 17,19 %
2,3 %	FGP - Actions étrangères <i>Médiane SAI des fonds d'actions globales</i>	5,49 % 6,97 %
100 %	Rendement global du Fonds Général <i>Médiane SAI des fonds équilibrés</i>	9,67 % 10,60 %

¹ Tous les rendements sont bruts et en dollars canadiens.

Survol des rendements des caisses de retraite et des marchés financiers pour l'année 2010

Fonds équilibrés

Après la pluie, c'est le beau temps. Suite à un premier semestre médiocre, l'économie s'est redressée au troisième trimestre et a continué sa montée durant le quatrième trimestre. La médiane SAI des fonds équilibrés termine l'année avec un rendement de 10,60 %.

Obligations canadiennes

Dû aux turbulences de la zone euro, les obligations canadiennes auront été le titre de valeur refuge pour les étrangers en 2010. La médiane SAI des obligations canadiennes augmente de 7,34 % pour l'année.

- 56,6 milliards \$CA d'obligations canadiennes ont été vendues à l'étranger au cours des 10 premiers mois, contribuant ainsi à l'excellente performance de 2010;
- Les taux d'intérêt ont descendu tout au long de l'année pour atteindre leur plus bas niveau au mois d'octobre, expliquant le bon rendement des obligations en 2010;
- Les obligations provinciales finissent en première place et surclassent les obligations corporatives de 1,22 % en obtenant un rendement de 8,56 % pour 2010.

Actions canadiennes

Bonne performance de l'économie canadienne pour l'année 2010. La médiane SAI des fonds d'actions canadiennes totalise un rendement de 17,19 % en 2010.

- Après un premier semestre plutôt mouvementé, l'économie canadienne s'est redressée grâce aux bons rendements des ressources naturelles qui représentent près de 50 % de l'indice;
- Suite à la rencontre du G7, tenue en février, durant laquelle le système bancaire canadien a probablement fait des jaloux, le Canada peut maintenant se vanter d'être déjà en phase d'expansion;
- Les titres à petite capitalisation ont généré d'excellents rendements en 2010 dû aux activités de fusion et d'acquisition.

Actions globales

Le soutien des banques centrales et les nouvelles encourageantes ont favorisé les marchés mondiaux vers la fin de l'année. La médiane SAI des actions globales obtient un rendement de 6,97 % pour 2010.

- La Réserve fédérale américaine a annoncé qu'elle utiliserait une seconde fois son programme d'assouplissement quantitatif de 600 milliards \$US jusqu'en juin 2011 (soit 4,1 % du PIB nominal). L'objectif ultime : stimuler le marché du travail et éviter un scénario déflationniste;
- Après la Grèce, c'est maintenant au tour de l'Irlande de devoir avoir recours au soutien de l'Union européenne (UE) et du Fonds monétaire international (FMI). Un plan de sauvetage de l'ordre de 67,5 milliards d'euros a été mis en place à la fin de novembre;
- Le niveau de production des pays émergents est nettement supérieur à celui des pays avancés. En Chine, tant les exportations que les importations sont en expansion. Le FMI prévoit que les réserves chinoises atteindront environ 3 000 milliards \$US en 2011;
- Le gouvernement chinois refuse toujours de laisser fluctuer librement son taux de change.

Indices	Année 2010
DEX Univers	6,74 %
S&P / TSX	17,61 %
MSCI Monde	
- \$ cdn	5,77 %
- \$ devises locales	10,01 %
MSCI EAEO	
- \$ cdn	1,97 %
- \$ devises locales	4,82 %
S&P 500	
- \$ cdn	8,89 %
- \$ US	15,06 %

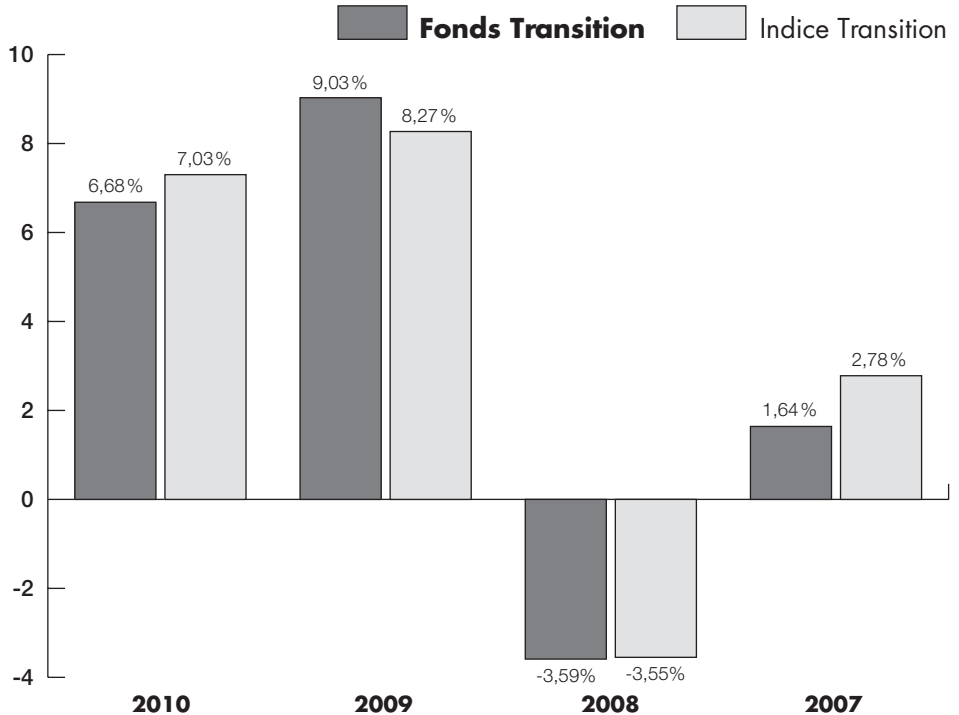


Médianes SAI	Année 2010
Fonds équilibrés	10,60 %
Obligations canadiennes	7,34 %
Actions canadiennes	17,19 %
Actions globales	6,97 %

Rendements globaux bruts du Fonds Transition au 31 décembre 2010



FONDS TRANSITION

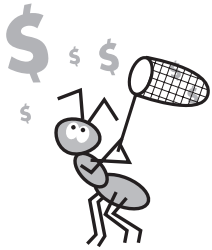


Rendement brut du Fonds Transition :

6,68 %

Indice Transition :

7,03 %



Changements à la Régie des rentes du Québec

Lors de la présentation du dernier budget du Québec, le ministre des Finances et du Revenu, Raymond Bachand, a déposé un projet de modifications au Régime de rentes du Québec (RRQ).

Selon le gouvernement et les experts, il y a longtemps que des mesures auraient dû être prises pour assurer le financement de la RRQ. Les deux causes principales du déséquilibre financier sont les performances de la Caisse de dépôt et placement du Québec et l'augmentation de l'espérance de vie des Québécois.

Le budget du ministre Bachand comporte donc deux mesures qui vous toucheront. L'une cherche à retarder votre départ à la retraite et l'autre augmente vos cotisations à la RRQ.

Augmentations des cotisations

À compter de 2012, les cotisations des employés et des employeurs augmenteront de 0,15 % par année pendant 6 ans. Vos cotisations passeront donc de 9,9 % aujourd'hui à 10,8 % en 2017, et ce, moitié-moitié employés et employeur. À terme, pour un salaire assurable de 48 300 \$, vos cotisations annuelles augmenteront de 201 \$ et d'autant pour les employeurs. Ces augmentations représenteront 1,2 milliard de dollars de plus en 2017. À partir de 2018, les cotisations seront ajustées automatiquement à tous les trois ans. Selon le gouvernement, sans ces mesures proposées dans le dernier budget, la réserve de la RRQ serait à sec en 2039.

Liberté 55?

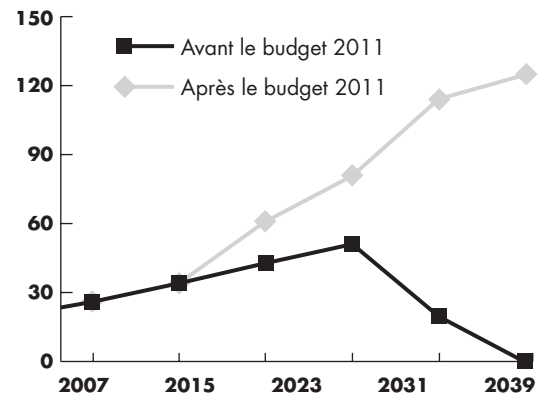
L'autre mesure du ministre Bachand risque de déplaire à plusieurs, et tout spécialement à vous qui êtes près de votre retraite. Présentement, et ce jusqu'à la fin 2013, lorsque vous partez à la retraite avant 65 ans, votre rente est réduite de 0,5 % pour chaque mois précédant vos 65 ans, soit 6 % par année d'anticipation. À compter de 2014, cette pénalité passera graduellement entre 2014 et 2016, de 0,5 % à 0,6 % par mois, soit 7,2 % par année pour une rente maximale (et un peu moins pour les rentes inférieures au maximum). Ce qui veut dire que vous aurez donc 691 \$ de moins par année dans vos poches.

Si le cœur vous en dit...

Vous pourrez aussi bonifier votre rente et bénéficier de réductions d'impôt si vous décidez de travailler après 65 ans. Dès 2012, votre rente sera augmentée pour chaque année supplémentaire travaillée (voir le tableau). Toujours à compter de 2012 et de façon graduelle, un crédit d'impôt sera accordé après 65 ans. À terme, ce crédit de 15 % sur la tranche entre 5 000 \$ et 15 000 \$ procurera une réduction d'impôt de 1 504 \$.

Pierre Maltais,
membre du Comité du RSR-employés
de Vidéotron (Ouest)

**Impact des mesures du budget
2011-2012 sur la réserve du RRQ**
(en milliards de dollars)



	Rente maximale actuelle	Rente maximale en 2016	Différence annuelle
60 ans	8 064 \$	7 373 \$	-691 \$
61 ans	8 755 \$	8 202 \$	-553 \$
62 ans	9 446 \$	9 032 \$	-414 \$
63 ans	10 138 \$	9 861 \$	-277 \$
64 ans	10 829 \$	10 691 \$	-138 \$
65 ans	11 520 \$	11 520 \$	0 \$

	Rente maximale actuelle	Rente maximale en 2016	Différence annuelle
66 ans	12 211 \$	12 488 \$	277 \$
67 ans	12 902 \$	13 455 \$	553 \$
68 ans	13 594 \$	14 423 \$	829 \$
69 ans	14 285 \$	15 391 \$	1 106 \$
70 ans	14 976 \$	16 358 \$	1 382 \$



MOT DE L'ADMINISTRATEUR

par Louis Morrissette

Le fonds de revenu viager (FRV) - Partie 2

Si vous quittez votre emploi pour prendre votre retraite, la valeur de votre compte du Régime (à l'exception des montants qui peuvent être encaissés au comptant) doit servir à procurer un revenu payable la vie durant, soit par l'achat d'une rente viagère auprès d'une compagnie d'assurances, soit par un fonds de revenu viager (FRV).

Nous avons déjà décrit dans une chronique précédente les principales caractéristiques d'un FRV. Le but de la présente chronique est d'identifier les éléments à considérer lors du choix du FRV.

1. Choix de l'institution financière

Qu'est-ce qu'un FRV? En deux mots, c'est une « rente autogérée » versée à partir d'un compte de placement ouvert en votre nom personnel dans une institution financière. Le choix de l'institution financière devrait se faire après avoir bien « magasiné » (comme pour n'importe quel achat important) et tenir compte des éléments suivants :

- Éventail de produits offerts, particulièrement au niveau des types de placement;
- Niveau des frais administratifs et des frais de placement;
- Niveau de conseil offert par l'institution. Un bon conseiller peut valoir de l'or.

2. FRV fédéral

Étant donné que votre Régime de retraite est enregistré sous la Loi (fédérale) de 1985 sur les normes de prestations de pension, vous devez choisir un FRV fédéral (et non pas provincial).

Le FRV fédéral comporte deux principales différences avec le FRV provincial :

- Le revenu maximum annuel est différent. Par exemple, en 2011 et en % de votre fonds, le retrait maximum d'un FRV provincial pour un participant âgé de 60 ans est de 6,70 %, alors qu'il est de 5,59 % dans un FRV fédéral. Vous pouvez trouver cette limite sur internet à l'adresse : www.osfi-bsif.gc.ca.
- Contrairement au FRV provincial, le FRV fédéral ne comporte pas de possibilité de retirer un revenu temporaire. Par contre, le « FRV restreint » (voir ci-après) permet de « débloquer » un montant considérable.

3. FRV restreint (FRVR)

Le FRVR est une variante du FRV qui donne le droit au « transfert unique vers un REER » d'une portion du FRVR pouvant aller jusqu'à 50 % de la valeur du compte. Le transfert vers le REER doit se faire dans les 60 jours de l'ouverture du compte. La décision de transférer 50 % de son compte de retraite vers un REER devrait tenir compte des éléments suivants :

- Les retraits d'un REER ne comportent pas de maximum annuel et comportent donc une plus grande flexibilité;
- L'autorisation du conjoint est requise;
- Le REER (contrairement au FRV) est généralement saisissable en cas de poursuite;
- Si le retraité n'est pas discipliné, il pourrait liquider très rapidement la valeur de son compte et son rythme de vie pourrait être réduit par la suite.

4. Choix du type de placement et du niveau de risque

Le choix de placement et du niveau de risque sous-jacent est probablement l'item qui aura le plus de conséquences sur votre revenu de retraite. Il doit donc se faire après mûre réflexion, consultation et étude des différents scénarios pouvant résulter de chaque alternative.

En résumé, le dilemme est le suivant : un niveau de risque plus élevé devrait « selon la théorie financière » rapporter plus, mais vous devrez supporter de plus grandes variations de votre revenu de retraite. À vous d'identifier si vous préférez la sécurité et un revenu moindre ou si vous pouvez tolérer les variations de revenu en espérant un revenu plus élevé.

Heureusement, tout n'est pas totalement noir ou totalement blanc dans ce type de décision et il est possible de faire des compromis. Par exemple, un retraité pourrait choisir de sécuriser un revenu de base en achetant une rente viagère avec une portion de son compte de retraite et, avec le restant de son compte, choisir un certain niveau de risque dans son FRV.

5. FRV collectif

En terminant, le Comité de retraite de votre Régime a le projet de mettre en place un FRV collectif qui permettrait aux participants prenant leur retraite de conserver leurs placements dans la caisse de retraite. Ce FRV collectif donnerait accès aux retraités à l'expertise des gestionnaires de la caisse de retraite et réduirait leurs frais de placement. Plusieurs obstacles doivent cependant encore être surmontés avant que ce projet devienne réalité. À suivre.



COMITÉ DE RETRAITE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉ(E)S

Jacques Dénomme, président
514 527-4637, poste 224
jacques.denomme@sevl2815.com

Pierre Maltais, vice-président
514 526-9251, poste 3432
pierre.maltais@videotron.com

Guy Gagné
514 527-4637, poste 232
guy.gagne@sevl2815.com

REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Roxanne Doucet
514 380-6628
roxanne.doucet@videotron.com

Jacinthe Buteau
514 380-7650
jacinthe.buteau@videotron.com

MEMBRE INDÉPENDANT

Bruno Tremblay
514 384-9681



Vous pouvez obtenir de l'information sur votre Régime supplémentaire de rentes ou vous procurer les formulaires relatifs au Service de la rémunération et des avantages sociaux, situé au 612, rue St-Jacques, bureau 700.

LA CIGALE ET LA FOURMI

Une production de VOX

Chargé de projet
Pierre Maltais

Graphisme
Julie Pelchat
Lana Leclerc

Révision
Richard Lévesque
Johanne Hodge